

Compte rendu 2013 du Secrétariat du Grand Conseil

—

Mai 2014

Art. 36 al. 3 LGC:

Le Secrétariat remet au Bureau un compte rendu de son activité pour l'année écoulée et lui soumet ses objectifs et priorités pour l'année suivante.



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Sommaire

1. Personnel
2. Budget
3. Sessions
4. Bureau
5. Commissions
6. Bulletins du Grand Conseil
7. Instruments parlementaires
8. Motions populaires
9. Elections
10. Inventaire des activités
11. Affaires courantes
12. Relations avec le Conseil d'Etat
13. Relations avec les médias
14. L'Inf et registre des intérêts
15. Gestion électronique des documents
16. Relations extérieures
17. Contrôle de gestion interparlementaire
18. Consultations interparlementaires
19. Manifestations
20. Objectifs 2014

1. Personnel

Total: 8.9EPT

Personnel fixe: 6.6 EPT

1 secrétaire générale	1	EPT
1 secrétaire général adjoint	1	EPT
2 secrétaires parlementaires	2	EPT
2 assistantes de direction	1	EPT
1 collaboratrice administrative supérieure	0.5	EPT
2 huissières	1.1	EPT

Mme Frédérique Delacombaz a été engagée comme huissière à mi-temps en septembre 2013 en remplacement de M. Yves Berger, démissionnaire.

Personnel complémentaire, auxiliaire et temporaire : 1.15

Conformément à la convention du 6 juin 2008 relative aux prestations de la Chancellerie d'Etat en faveur du Secrétariat du Grand Conseil, une partie des prestations est réalisée par du personnel de la Chancellerie.

Complémentaire:

Secteur informatique	0.5	EPT
Secteur traduction	0.3	EPT
Secteur comptabilité	0.15	EPT

Auxiliaire:

Retranscriptrices et opératrice de régie	0.2	EPT
--	-----	-----

Temporaire:

Le secrétaire-greffier de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) chargée d'étudier l'origine du surcoût du pont de la Poya a mis un terme à sa collaboration le 31 mars 2013. A la suite de ce départ, la CEP a attribué des mandats externes à un conseiller juridique et à un ingénieur-conseil pour finaliser les travaux.

2. Budget

Total: 3 664 920 francs

- > Le Secrétariat gère un budget total de 3 664 920 francs, qui englobe les dépenses liées aux activités du Grand Conseil et de son Secrétariat.
- > Le montant de 19'983.65 francs a été nécessaire pour la retranscription des débats et le fonctionnement des micros, soit environ 2'497.95 francs par session.
- > Le coût de la traduction simultanée s'élève à 48'099.95 francs pour 21 séances du Grand Conseil, soit environ 2'290 francs par séance.

3. Sessions

21 séances du Grand Conseil

Le Secrétariat du Grand Conseil effectue les travaux de préparation, d'organisation, de gestion et de suivi des séances du Parlement cantonal.

En 2013, il a organisé 8 sessions, soit 21 séances du Grand Conseil.

Il a notamment assuré les travaux en vue de l'examen ou du traitement par le Grand Conseil de :

- > 27 projets de lois
- > 22 projets de décrets
- > 32 rapports (dont les rapports et comptes divers d'établissements)
- > 20 motions, 9 postulats, 3 mandats, 2 motions populaires
- > 4 recours en grâce
- > des comptes et du budget de l'Etat

4. Bureau

16 séances – 74 pages de procès-verbaux

Le Secrétariat du Grand Conseil convoque et organise les séances du Bureau du Grand Conseil. Il transmet les objets à examiner par le Bureau et fait les procès-verbaux des séances. Il organise les activités du Bureau, prépare et donne suite à ses travaux.

5. Commissions

109 séances *

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare, organise, appuie les travaux et assure le suivi des séances des commissions parlementaires, hormis ceux de la Commission des naturalisations, gérés par le Service de l'Etat civil et des naturalisations.
- > Il organise la nomination des commissions, gère l'agenda de leurs séances et planifie la transmission des messages et d'autres documents.
- > Il établit les procès-verbaux des séances de commissions parlementaires ainsi que les annexes contenant leurs propositions finales (projet bis).

*Commissions interparlementaires et Commission des naturalisations non comprises

6. Bulletins du Grand Conseil (BGC)

Coût moyen par BGC: 20'880 francs

- > Le Secrétariat a également pour tâche de retranscrire les débats des sessions du Grand Conseil.
- > Les trois secrétaires parlementaires ont effectué les travaux de relecture et de correction de la retranscription. Ils assurent la publication des BGC.

	<u>Fr.</u>
Impression (fév. 2013 – déc. 2013)	147 057.75
<u>Retranscription</u>	<u>19 983.65</u>
 Total (8 BGC)*	 167 041.40

- > Nombre de pages du bulletin (sans les messages) : 1243 pages
- > Nombre d'heures de saisie des retranscriptrices et de la régie micros :
389.80 + 82.05 heures = 471.85 heures, soit 0,2 EPT

* frais d'impression + paiement de la retranscription. La part de travail des secrétaires parlementaires n'est pas prise en compte.

7. Instruments parlementaires

16 motions – 15 postulats – 2 mandats

Le Secrétariat du Grand Conseil se charge de la réception, de l'enregistrement, du contrôle et des corrections des instruments parlementaires ainsi que de leur transmission au Conseil d'Etat, à l'exception des questions.

8. Motions populaires

4 motions populaires

- > Le Secrétariat du Grand Conseil réceptionne les listes de signatures et les transmet aux communes de domicile des signataires dans un délai de 20 jours.
- > Après authentification des signatures et retour des listes, le Secrétariat transmet la motion populaire au Conseil d'Etat, afin qu'il y réponde.
- > A chaque étape importante, le SGC informe le comité des motionnaires.

9. Elections

48 élections

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare les élections auxquelles le Parlement doit procéder et leur donne la suite qu'il convient.
- > Il établit notamment les préavis de la Commission de justice en vue des élections judiciaires et les documents utiles pour les députés, pour les scrutateurs et pour la présidence.
- > Au terme de chaque session, il informe les médias par communiqué de presse, les personnes élues et non élues ainsi que les instances concernées.

10. Inventaire des activités

- > Le Secrétariat du Grand Conseil met à jour régulièrement un inventaire de l'ensemble des activités du Grand Conseil.
- > Cet inventaire contient la liste, avec l'état d'avancement des travaux, des projets de lois et de décrets, des rapports, des instruments parlementaires, ainsi que de tous les objets traités par le Parlement.
- > Il est publié sur le site Internet avec les liens vers la documentation utile (projets d'actes, réponses du Conseil d'Etat, débats au Grand Conseil, textes de lois promulgués, etc.).

11. Affaires courantes

- > Le Secrétariat gère l'ensemble de la correspondance interne et externe. Il répond aux demandes téléphoniques et électroniques de l'administration et des tiers privés.
- > Il prépare les documents d'information utiles pour ses interlocuteurs (députés, Bureau, Conseil d'Etat, administration, presse).
- > Il recense les présences et absences des députés aux séances du plenum, des commissions, du Bureau ou d'autres délégations et effectue, quatre fois par an, le versement de leurs indemnités.
- > Il met régulièrement à jour le guide parlementaire à disposition de chaque député.
- > Le Secrétariat tient à jour les nombreux registres relatifs au Grand Conseil et à ses activités et les archive régulièrement.

12. Relations avec le Conseil d'Etat

- > Le Secrétariat du Grand Conseil assure les relations avec le Conseil d'Etat. Ce dernier lui communique chaque semaine les objets qu'il a adoptés. Le Secrétariat tient à jour l'inventaire et les registres utiles.
- > Après chaque session, il communique au Gouvernement les résultats des débats du Parlement.
- > Par des contacts réguliers avec la Chancellerie d'Etat, il transmet et reçoit les informations utiles à une collaboration efficace.

13. Relations avec les médias

- > Le Secrétariat du Grand Conseil entretient également des contacts avec les médias accrédités. Il leur envoie les documents liés aux sessions et les informe, par le biais de communiqués de presse réguliers, des activités du Grand Conseil (résultat des élections, etc.) ou de son Bureau (réception de délégation, etc.). Il invite également les journalistes accrédités à prendre part à la sortie officielle.
- > Lors des sessions parlementaires, les amendements, résultats des votes et résultats des élections sont à la disposition des médias. Le site Internet du Grand Conseil est aussi un outil performant pour la transmission des informations utiles.
- > Le Secrétariat répond aussi régulièrement à leurs demandes ou questions en dehors des sessions (par e-mail ou par téléphone).
- > En 2013, le président et la secrétaire générale du Grand Conseil ont rencontré les médias à deux reprises, en mars et en novembre.

14. L'Inf et registre des intérêts

Conformément aux dispositions de la loi sur l'information, le registre des intérêts des députés a été rendu public le 1er janvier 2012. Publié sur le site internet du Grand Conseil le registre des intérêts est mis à jour régulièrement par le SGC.

15. Gestion électronique des documents

- > Le projet GEVER vise à implémenter une solution de gestion électronique des affaires du Grand Conseil, des organes du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.
- > 2013 a été l'année de la mise en production des modules de base de la solution choisie. Depuis le mois d'août, l'échange d'informations entre le SGC, la Chancellerie et les Directions concernant les affaires du Grand Conseil et de ses organes se fait ainsi par le truchement d'une application intégrée commune. Ces travaux se poursuivront en 2014 dans le but d'intégrer également la gestion des commissions et membres du Grand Conseil et celle de leurs indemnités. Ils déboucheront, enfin, sur un nouveau système d'information en ligne présentant l'ensemble des activités du Grand Conseil.
- > Le projet est conduit par un groupe de travail sous l'égide d'un comité de pilotage; le SGC est représenté dans chacune de ces deux instances. En 2013, le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises, le groupe de travail à neuf reprises.
- > Enfin, un groupe métier, composé de membres du SGC, de la Chancellerie d'Etat et des secrétariats généraux des Directions s'est réuni régulièrement.

16. Relations extérieures

- > Le Secrétariat du Grand Conseil a collaboré avec le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination BIC, notamment pour l'organisation du travail des commissions interparlementaires de consultation.
- > Le SGC a passé le témoin au Secrétariat du Grand Conseil du canton de Vaud pour ce qui est de la direction de projet (organe exécutif) de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux ICC. Le Grand Conseil du canton de Fribourg reste cependant représenté au sein du comité de projet (organe décisionnel).
- > Depuis septembre 2013, le SGC assume le secrétariat de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP)

17. Contrôle de gestion interparlementaire

- > En vertu de la Convention sur la participation des parlements (CoParl), le Grand Conseil est représenté auprès de quatre commissions interparlementaires de contrôle (CIP). Celles-ci surveillent respectivement l'exécution de la convention scolaire romande (CIP CSR), la détention pénale des adultes et des mineurs (CIP « détention pénale »), le Gymnase intercantonal de la Broye (CIP GYB) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO).
- > En 2013, le SGC a assumé la responsabilité du secrétariat de la CIP « détention pénale » et de la CIP GYB. Il a organisé deux séances plénières pour chacun de ces organes.
- > Par ailleurs, le SGC organise des séances de préparation pour les délégations fribourgeoises auprès de certaines de ces commissions interparlementaires. La délégation auprès de la CIP CSR et celle auprès de la CIP HES-SO se sont ainsi réunies une fois chacune.

18. Consultations interparlementaires

- > Toujours en vertu de la CoParl, le Grand Conseil est régulièrement appelé à participer aux travaux de commissions interparlementaires chargées d'examiner des projets de conventions intercantionales (CIP de consultation).
- > En 2013, une CIP de consultation a été instituée pour l'examen du projet de convention concernant l'Hôpital intercantonal de la Broye. Convoquée par le SGC, cette commission interparlementaire s'est réunie le 15 mars 2013 à l'HIB, site de Payerne, en présence des conseillers d'Etat Pierre-Yves Maillard (VD) et Anne-Claude Demierre (FR).
- > Par ailleurs, saisi d'un projet de modification du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande, les parlements des cantons signataires de la CoParl ont choisi d'instituer une autre CIP de consultation. Organisés par le BIC, les travaux de cette CIP se dérouleront au 1er trimestre 2014.

19. Manifestations

En 2013, le Secrétariat du Grand Conseil a organisé entre autres :

- > La sortie à skis du Grand Conseil à Moléson (7 février).
- > La participation de l'équipe de football du Grand Conseil à 6 matchs.
- > La réception de délégations chinoises.
- > La visite de la salle du Grand Conseil à différents groupes et classes du canton.

20. Objectifs 2014

En 2014, le SGC se chargera notamment:

- > du remplacement des installations techniques de la salle du Grand Conseil;
- > de la finalisation de la solution GED (intégration de l'interface GESCOM dans Konsul et remplacement de RASTA);
- > du renouvellement du site internet avec l'implémentation d'un système d'information du Parlement (base de données RIS : *Ratsinformationssystem*) sur les outils parlementaires;
- > du développement d'un site extranet (solution Oodrive) pour les membres des commissions permanentes et ceux du Bureau, après une période d'évaluation faite par la CFG.

